

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2251

présenté par

Mme Trastour-Isnart et M. Emmanuel Maquet

-----

### ARTICLE 58

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 58 du présent texte permet d'autoriser le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi sur de nombreuses mesures relevant du logement.

Il paraît inenvisageable de déléguer ces compétences de manière générale : c'est au Parlement de débattre de ce sujet.

Aussi, cet amendement propose de supprimer l'article 58 du présent texte.